S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Fr. Guillan y Suarez
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 14/pfd/603870
N/réf. : AA/AH/BXL-4.172/s.594
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES / SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Tronçon de la Petite Ceinture entre la place Quetelet et la place Madou et tronçon de la chaussée de Louvain entre la place Madou et la place Saint-Josse. Demande de permis unique portant sur le réaménagement public.
Dossier traité par L. Lahery

En réponse à votre courrier du 12 août 2016 sous référence, réceptionné le 16 août, nous vous communiquons les **remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 19 octobre 2016, concernant l'objet susmentionné.

Le contexte
Le projet porte, d'une part sur le réaménagement de l'espace public de la Petite Ceinture et d'autre part , sur le tronçon compris entre les places Quetelet et Madou, en ce compris la chaussée de Louvain et la rue Scailquain reliant les places Madou et Saint-Josse. Ces deux séquences urbanistiques présentent des caractères urbanistiques différents et obéissent à des logiques paysagères et patrimoniales distinctes.

Le périmètre d'intervention jouxte plusieurs biens protégés, à savoir la place des Barricades, l'hôtel communal de Saint-Josse donnant sur la Petite Ceinture ainsi que les cinémas Mirano et Marignan le long de la chaussée de Louvain. Il concerne deux axes structurants du PRAS, partiellement inscrits en ZICHEE.

La demande vise les interventions suivantes :
. sur le boulevard Bischoffsheim : stationnement latéral supprimé, léger agrandissement des trottoirs, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée de la voirie, fermeture à la circulation de la latérale entre la Petite rue du Nord et la place Surlet de Chockier ;
. mise en zone trente de l'avenue de l'Astronomie, élargissement des trottoirs, nouvelles plantations, réorganisation du trafic et mise en sens unique entre Quetelet et Bériot (avec contresens bus) ;
. agrandissement et réaménagement de la place Madou, nouvelles plantations dans des bacs en acier Corten, revêtement en pavés béton avec couche d'usure de pierre naturelle de couleur beige claire ;
. transformation de la chaussée de Louvain en semi-piétonnier, aménagement de plain-pied de façade à façade (usage automobile partiel dans le temps, les bus restent dans le sens descendant), renouvellement des revêtements (pavés béton et béton lavé beiges clairs avec filet d'eau central en "zig-zag") et plantations d'arbres en quinconce,
. léger élargissement des trottoirs de la rue Scailquin, aménagement d'un piste cyclable surélevée dans le sens montant et ajout de plantations.

Avis de la CRMS

Réalisé sur le tracé de la deuxième enceinte, le tronçon concerné de la Petite Ceinture appartient à la première phase d'aménagement des boulevards extérieurs menée par Vifquin au début du XIXe siècle, suite à la démolition des remparts. Leur tracé marquait la limite de la Ville et correspondait à la barrière de l'octroi. Avec la suppression de celui-ci en 1860, l'espace situé au-delà de l'ancien octroi fut incorporé à l'espace public et un nouvel alignement fut créé côté faubourg, ce qui explique la présence d'un axe double composé du « boulevard » Bischoffsheim côté ville et de « l'avenue » de l'Astronomie côté Saint-Josse, connectée à la chaussée de Louvain à hauteur de la place Madou par un espace public, alors emblématique pour Bruxelles.

A la fin des années 1950, des tunnels routiers furent créés sous les boulevards ainsi que la ligne de métro en 1988. La tour Madou fut construite en 1965 et rénovée en 2003. Ces interventions successives ont entraîné une perte de lisibilité de la trame urbaine (et commerciale) et de l'intérêt urbanistique et paysager des lieux.

La Petite Ceinture est aujourd'hui mise à mal par la prédominance du trafic. Toute initiative permettant de renforcer sa cohérence urbanistique ne peut être qu'encouragée. Toutefois, il est nécessaire de mener une réflexion de fond sur l'ensemble de la Petite Ceinture. ***Au lieu d'élaborer les projets tronçon par tronçon, tel que dans la présente demande, il faudrait définir des lignes directrices globales et cohérentes pour l'entièreté des boulevards extérieurs, fondées sur un plan de gestion général se préoccupant des flux de circulation et des aspects urbains et paysagers avec une attention particulière sur la requalification des espaces publics, les traitements au sol, les plantations, l'éclairage,... .***

Le présent projet est essentiellement axé sur des aspects fonctionnels pour répondre à une logique circulatoire dans laquelle chaque type de trafic trouve sa propre place : bus, voitures, cyclistes, piétons, ... Force est de constater que cette logique induit un morcellement de l'espace public. Si des interventions sont proposées pour améliorer les espaces (notamment la Place Madou et l'Avenue de l'Astronomie) et que les objectifs poursuivis sont positifs, les interventions sont (trop) ponctuelles et devraient être intégrées à une réflexion globale sur la séquence urbaine des boulevards et sur la nécessaire requalification et mise en valeur de la Petite Ceinture.

La CRMS est disposée et désireuse de s'associer à Bruxelles Mobilité (et autres instances concernées) pour travailler sur la revalorisation des boulevards de Ceinture et aboutir à un schéma directeur intégrant tant les aspects liés à la circulation que ceux nécessaires à une requalification urbanistique et paysagère globale et cohérente. En attendant, la Commission formule les remarques suivantes sur la présente demande :

- Boulevard Bischoffsheim, le long des façades, une piste bidirectionnelle remplace le stationnement, supprimé. Si les arbres existants sont conservés (entre Surlet de Chockier et la Petite rue du Nord), il reste malheureusement trop peu de possibilités d'en ajouter. ***Le projet devrait être retravaillé sur ce point. A tout le moins, il y a lieu d'améliorer l'articulation avec la place des Barricades au moyen de plantations adéquates en termes de choix et d' implantation. Les plans sont peu précis à ce sujet.***

- A hauteur de l'avenue de l'Observatoire, l'état existant est globalement maintenu, la contre-allée actuelle étant destinée aux bus. ***L'espace séparant la bande automobile de la piste des bus devrait toutefois être planté jusqu'à la trémie du parking situé devant la Maison communale*** afin d'assurer une continuité verte jusqu'au parc du square Henri Frick. Cette zone se situant au droit du tunnel métro surmonté du parking, cela implique bien entendu des solutions particulières (sur le court terme) comme des plantations en bac, comme c'est le cas ailleurs sur la Petite Ceinture.

- La chaussée de Louvain reçoit un aménagement particulier et est transformée en espace semi-piétonnier. Indépendamment de la pertinence d'introduire sur ce tronçon une rupture avec les formes urbaines existantes, ***une attention particulière devra être apportée aux raccords du nouvel aménagement avec les espaces voisins***. Cette remarque porte particulièrement sur la liaison avec la place Saint-Josse (couleur et nature des revêtements, organisation de l'espace public, etc...) mais également avec la place Madou.

- Sur la place Madou, le gain d'espace via le réaménagement proposé est considérable. Les plantations sont renforcées mais l'aménagement semble être la suite de celui de la Tour Madou récemment rénovée. Aménagée à l'articulation du tracé du XIXe siècle avec l'axe historique de la chaussée de Louvain, la Place Madou mérite un ***traitement plus qualitatif qui tire davantage parti de son alignement d'origine en entonnoir. Les plans devraient être revus en ce sens.***

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DU : gestionnaire, concert
BDU-DMS : I. Leroy, S. Valcke